

## Recommandations intérimaires des mesures sanitaires pour la reprise des stages en santé en contexte de pandémie de la COVID-19

Mises à jour 2020-06-09

### Notes :

Ces recommandations intérimaires sont mises à jour régulièrement. La plus récente version est disponible sur le site web du MSSS : [www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/directives-cliniques-aux-professionnels-et-au-reseau](http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/directives-cliniques-aux-professionnels-et-au-reseau)

De plus, les consignes précises se rapportant aux différentes mesures sont disponibles sur le site web de l'INSPQ :

Mesures universelles en milieu de soins : [www.inspq.qc.ca/covid-19/prevention-et-control-des-infections](http://www.inspq.qc.ca/covid-19/prevention-et-control-des-infections)

Mesures en milieu de travail : [www.inspq.qc.ca/covid-19/sante-au-travail](http://www.inspq.qc.ca/covid-19/sante-au-travail)

### Recommandations pour les stagiaires

Isolement	<p><u>Avant un stage en région</u> : Effectuer un isolement de 14 jours en cas de déplacement d'une région chaude (région à forte endémicité) vers une région froide (région à faible endémicité)<sup>1</sup>. Par exemple, en date du 5 mai, la communauté métropolitaine de Montréal est la principale région à forte endémicité au Québec.</p> <p>La période d'isolement peut se réaliser au début de la période de stage, à la fin de la période de stage précédente ou se répartir sur deux périodes de stage successives. L'isolement peut se dérouler en région froide, en région chaude ou se répartir dans chacune des régions, pourvu que des mesures strictes d'isolement soient appliquées (p.ex. comme lors d'un retour de voyage), particulièrement dans les régions chaudes où le risque de transmission communautaire est plus élevé.</p> <p><u>En tout temps</u> : S'isoler en cas d'apparition de symptômes, d'une confirmation de diagnostic de COVID-19, d'une suspicion ou d'un contact étroit avec un cas confirmé.</p> <p><b>Vous référer aux consignes d'isolement suivantes</b> : <a href="http://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-isolement-personne-en-contact-covid-19/">www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-isolement-personne-en-contact-covid-19/</a></p>
Formation	Suivre la formation PCI organisée par l'établissement.
Mesures universelles	<p>Respecter les pratiques de base (hygiène des mains, étiquette respiratoire) et l'utilisation appropriée de l'équipement de protection individuelle (ÉPI).</p> <p>Envisager l'utilisation d'ÉPI non seulement dans les situations cliniques, mais aussi dans des situations d'enseignement où la distanciation de 2 mètres n'est pas possible.</p> <p>Porter le masque en continu pour les stagiaires qui ont des contacts avec des patients à moins de 2 mètres, selon les recommandations du comité sur les infections nosocomiales du Québec (CINQ).</p>
Distanciation physique	<p>Respecter les consignes de distanciation physique de 2 mètres autant que possible avec les collègues, les superviseurs, le personnel, etc.</p> <p>Favoriser les discussions et activités d'enseignement à distance (p.ex. visioconférence, téléconsultation). Si la distanciation n'est pas possible, utiliser les ÉPI selon les recommandations du CINQ.</p>

<sup>1</sup> Se référer aux directions de santé publique régionales pour connaître les régions à forte ou faible endémicité.

Surveillance des symptômes	Surveillance étroite des symptômes de la COVID-19. Aviser son superviseur dès l'apparition de symptômes et ne surtout pas se présenter en stage. En cas de dépistage et si le résultat du test est négatif, il est recommandé de refaire le test entre 48 et 72 heures plus tard. Si toujours négatif, attendre de ne plus avoir de symptômes avant de retourner en stage, selon les politiques en vigueur dans l'établissement <sup>2</sup> .
Détection rapide	Procéder rapidement à un test diagnostique en présence de symptômes de la COVID-19.
En cas d'infection	En cas de diagnostic confirmé de COVID-19, le stagiaire doit informer immédiatement son superviseur, son milieu de stage et son médecin traitant. Respecter les directives de la direction régionale de santé publique de l'établissement concernant l'isolement pendant la durée de la maladie et le retour éventuel en stage. À la lumière des connaissances actuelles, un dépistage ou un isolement ne seront pas nécessaires en cas de déplacement d'une région chaude à une région froide pendant une période de 3 mois suivants la guérison (2 tests négatifs au PCR). Il n'est pas possible de se prononcer au-delà de cette période pour l'instant.

### Recommandations pour les milieux de stage (directions de l'enseignement)

Formation	Au début du stage, offrir aux stagiaires une formation sur la PCI et le port d'équipements (se protéger, quoi faire en situation de bris, laisser les objets personnels dans son bureau/vestiaire). <u>Note</u> : Bien informer des consignes d'isolement et de mesures universelles émises par l' <a href="#">INSPQ</a> et faire des rappels fréquents des consignes durant le stage.
Accompagnement et surveillance	Tout au long du stage, assurer une surveillance régulière et un soutien concernant la PCI, envisager l'ajout d'infirmières en PCI pour assurer l'application des mesures au quotidien sur les unités (et ce autant pour les stagiaires que pour le personnel).
Débriefage	Réaliser un débriefage en cas d'éclosion, d'acquisition de la maladie ou d'absentéisme.
Soutien individuel bienveillant	Suivi étroit et validation bienveillante de l'application adéquate des mesures universelles.
Espaces physiques appropriés	Environnement physique qui favorise la distanciation physique. Privilégier les alternatives aux activités en personne (télé médecine ou rétroaction par visioconférence pour la supervision).
Organisation du travail	<u>Gestion des horaires</u> : éviter la surcharge de travail car il y a un risque accru d'erreurs en situation de stress et de fatigue. <u>Équipes</u> : Envisager de regrouper les stagiaires en formant des équipes maintenues dans le temps, de manière à réduire les risques de transmission des infections. Périodes de stages : Répartir les périodes de stages dans la journée et la semaine (soir et fin de semaine) afin de diminuer la taille des équipes présentes.
Modalités technologiques	Favoriser et rendre disponible les plateformes technologiques pour réaliser le plus possible d'activités de supervision à distance. Utiliser Teams, React, Zoom ou autres plateformes disponibles et approuvées. Fournir un accès Internet adéquat aux stagiaires.
Mesures universelles	Rendre les ÉPI disponibles et accessibles pour les stagiaires. Rappeler et surveiller la bonne utilisation de ceux-ci.

<sup>2</sup> L'INSPQ recommande aux travailleurs de la santé le retour au travail dès qu'il y a amélioration des symptômes avec masque jusqu'à la disparition des symptômes.

Détection rapide	Établir une trajectoire rapide pour obtenir un test diagnostique pour les stagiaires en présence de symptômes. Les stagiaires devraient être priorisés au même titre que les travailleurs de la santé.
Lieux d'hébergement sécuritaires	Les lieux d'hébergement offerts par les établissements doivent être sécuritaires et permettre une certaine distanciation physique en limitant le nombre de stagiaires par logement (p.ex. une salle de bain séparée pour chaque occupant si possible). Cette recommandation peut être évaluée selon le niveau de transmission communautaire locale dans la région (p.ex. regrouper plusieurs stagiaires dans un appartement est moins problématique dans une région à faible transmission communautaire). Les aires communes doivent être régulièrement désinfectées.
Fournir des lieux sécuritaires pour l'isolement	Permettre l'isolement sécuritaire autant pour les personnes symptomatiques que les contacts étroits (celles qui partagent le même logement). Idéalement, l'isolement devrait se faire dans un lieu d'hébergement isolé (p.ex. appartement distinct, hôtel). Fournir des masques de procédure dès le début des symptômes. Prévoir un hébergement distinct dans les cas où le stagiaire partage son logement avec d'autres personnes, particulièrement s'il n'a pas accès à une chambre et une salle de bain réservées. Cette recommandation concerne également les stagiaires qui ne résident pas dans un logement fourni par un établissement mais qui partagent leur appartement avec d'autres personnes. S'assurer du respect de l'isolement selon les guides de gestion des cas et contacts de l'INSPQ : <a href="http://www.inspq.qc.ca/publications/2902-mesures-cas-contacts-communautaire-covid19">www.inspq.qc.ca/publications/2902-mesures-cas-contacts-communautaire-covid19</a>
État de santé individuel	Prévoir des recommandations ou des accommodements pour les stagiaires qui ont des conditions de santé à risque selon les directives de l'INSPQ. Recommander à certains stagiaires d'éviter les zones chaudes ou les cas ou suspicions de COVID-19. Au besoin, veuillez-vous référer à l'équipe du Réseau de santé publique en santé au travail (RSPSAT) de votre région. Vous référer aux recommandations suivantes : <a href="http://www.inspq.qc.ca/publications/2914-protection-travailleurs-immunosupprimees-covid19">www.inspq.qc.ca/publications/2914-protection-travailleurs-immunosupprimees-covid19</a> <a href="http://www.inspq.qc.ca/publications/2967-protection-travailleurs-maladies-chroniques-covid-19">www.inspq.qc.ca/publications/2967-protection-travailleurs-maladies-chroniques-covid-19</a> <a href="http://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2912-travailleuses-enceintes-allaitent.pdf">www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2912-travailleuses-enceintes-allaitent.pdf</a>
Gestion des cas-contact	Tenir un registre des stagiaires en contact avec les patients pour faciliter l'identification des cas et des contacts.
Lors de contact avec des patients atteints de COVID-19	Limiter l'exposition des stagiaires aux patients atteints de COVID-19 confirmée, que ce soit en consultation ou sur les unités de soins. L'examen de ces patients devrait être effectué par la personne la plus expérimentée (p.ex. médecin-patron, résident sénior, résident junior). Les stagiaires les plus juniors, comme les externes en médecine, ne doivent pas être en contact avec les patients atteints de COVID-19 confirmée par un test de laboratoire ou par un lien épidémiologique. Les contacts directs entre les stagiaires les plus juniors et les personnes ayant une présentation clinique compatible avec la COVID-19 dont les symptômes ne sont pas expliqués par une autre condition devraient être limités au maximum <sup>3</sup> . Les stagiaires les plus juniors peuvent tout de même contribuer activement aux soins de ces patients en effectuant un questionnaire à distance, le suivi des examens, la rédaction des consultations, etc.

<sup>3</sup> Les principes qui soutiennent cette recommandation sont les suivants : assurer un milieu d'apprentissage sécuritaire pour les stagiaires dans le contexte où il y a beaucoup d'incertitudes entourant la COVID, limiter l'exposition à un cas au plus petit nombre de personnes possibles afin d'altérer la chaîne de transmission de l'infection et assurer une utilisation judicieuse des ÉPI, tout en permettant les apprentissages malgré le contexte de pandémie.

<b>Recommandations pour les superviseurs</b>	
Mesures universelles	Validation de l'application adéquate des mesures universelles.
Exemplarité	S'assure de donner l'exemple en ce qui concerne l'application des mesures universelles, la distanciation physique, la surveillance des symptômes et l'isolement (s'il y a lieu).
Normaliser l'absentéisme	Reconnaissance de l'importance de ne pas se présenter en milieu de stage en présence de symptômes de la COVID-19 et normalise l'absentéisme pour lui-même, ses collègues et les stagiaires.
Exposition aux patients atteints de COVID-19	Limiter l'exposition des stagiaires aux patients atteints de COVID-19 confirmée, que ce soit en consultation ou sur les unités de soins. L'examen de ces patients devrait être effectué par la personne la plus expérimentée (p.ex. médecin-patron, résident sénior, résident junior). Pour les stagiaires les plus juniors, comme les externes en médecine, le superviseur devrait orienter l'atteinte des objectifs de stage en minimisant les risques d'infection. Les stagiaires les plus juniors, comme les externes en médecine, ne doivent pas être en contact avec les patients atteints de COVID-19 confirmée.

<b>Recommandations pour les établissements d'enseignement (en collaboration avec les milieux de stage)</b>	
Gestion de l'absentéisme	Développer des alternatives pour permettre l'apprentissage pendant un isolement. Moins il y a de contraintes pour les stagiaires en isolement, moins ils seront susceptibles de dissimuler leurs symptômes. Alternativement, prévoir des moments pour la reprise des stages à l'intérieur des différents quarts de travail offrant de la supervision en assumant qu'une partie significative des stagiaires pourrait vivre un isolement dans la prochaine année.
Méthodes alternatives d'apprentissage	Favoriser la tenue des cours et des différentes activités d'enseignement de manière virtuelle par le déploiement de la visioconférence et la télémédecine.
Évaluation des compétences	Assurer que l'évaluation de stage puisse être basée sur l'atteinte des objectifs du stage et des compétences visées, et pas seulement sur un critère de durée du stage.
Soutien psychologique	Mettre en place et publiciser des ressources de soutien psychologique (p.ex. groupes de discussion virtuels).
Normalisation de l'absentéisme pour les stagiaires et les superviseurs	Sensibiliser les stagiaires à l'importance de ne pas se présenter au milieu de stage en présence de symptômes de la COVID-19, rassurer les stagiaires et atténuer les conséquences de cette absence sur leur parcours académique.
Multiplis sites de stage (plusieurs installations)	Les déplacements d'un site de stage à un autre doivent être limités autant que possible, particulièrement les déplacements dans une même journée. Après avoir été dans une installation chaude (p.ex. CHSLD avec plusieurs cas de COVID-19), le stagiaire doit respecter les mesures précédentes (mesures universelles, distanciation, etc.), surveiller ses symptômes et prendre sa température régulièrement pendant 14 jours. Aucun isolement n'est requis pour le stagiaire provenant d'une installation chaude si le port de l'équipement de protection individuel recommandé était adéquat selon les recommandations du CINQ.

MSSS

Mise à jour : 2020-06-09